CATASTROPHE MINIÈRE

600 OUVRIERS ENSEVELIS

New-York, 10 juillet. — Une explosion se produisit dans une mine de charbon de la compagnie Cambria, près de Johnston, 600 mineurs ont été ensevelis à environ 200 mètres de l'ouverture du puits d'accès.

Il y aurait 250 morts.

CHUTE D'UNE PIERRE D'ÉGLISE

Un mort. — Plusieurs blessés.

Londres, 10 juillet. — Cet après-midi, au moment où la reine se rendait à une fête de charité, une pierre pesant 100 kilos, se détachant d'une église, tomba sur les curieux massés sur le parcours du cortège. Il y a un mort et huit blessés, dont quatre grièvement.

Congrès des Employés civils

DU MINISTERE DE LA GUERRE

Paris, 10 juillet. — Le général André, assisté de MM. Strauss, Garreau, sénateurs ; Chapuis, Jehanin, députés, a présidé cet après-midi, au Musée social, la séance d'ouverture du deuxième congrès des employés de l'administration des établissements et services militaires du ministère de la guerre.

Le général André, en uniforme, est arrivé à deux heures, accompagné de plusieurs officiers, et son entrée a été acclamée.

Au nom des congressistes, le président, M. Charles, lui souhaite la bienvenue, ainsi qu'aux représentants du Parlement. Au nom de ceux-ci, M. Strauss répond en affirmant ses sympathies envers les employés civils de la guerre. L'orateur sera heureux d'étudier leurs revendications et de les présenter au Sénat qui, dit-il, va lentement mais sûrement dans la voie des réformes.

Dans une allocution très applaudie, le général André a promis d'examiner — avec le plus grand désir de les réaliser — les revendications du congrès.

« C'est un grand honneur pour moi, dit-il, que d'avoir été invité par vous à présider la première séance de votre congrès. C'est un grand honneur parce que, à mon sens, le rôle du ministre de la guerre, en ce qui concerne les travailleurs, est de se mettre en relations avec eux, d'écouter leurs revendications et de chercher à leur donner satisfaction.

Je conserverai la réserve de M. Strauss, car je connais les longueurs du Parlement. Je ne vous promets pas la réalisation immédiate de tous vos vœux, mais je m'efforcerai de réaliser d'abord les plus urgentes de vos revendications.

Vous comprendrez ces réserves qui ont surtout pour but de ne pas intimider ceux qui vont lentement au progrès. »

M. Gay délégué de Saint-Etienne, répond au général André. Il l'appelle le bienfaiteur des employés et des travailleurs et le premier ministre de la guerre vraiment républicain.

« Si nous ne faisons pas de politique dans nos réunions, dit-il, croyez bien que nous savons faire notre devoir de citoyens et que nous avons tous des idées avancées, étant tous radicaux ou socialistes. Nous nous permettons de vous demander votre appui ; il est juste, en retour, que nous vous donnions l'assurance de notre entier dévouement. »

ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

PAN PENDU AU JARDIN BARBIEUX. — Un journalier, Jules-Arthur Lamerant, âgé de 33 ans, demeurant rue de Mouvaux, cité Justine, 10, s'est pendu hier, vers 2 heures, à un frêne pleureur du parc de Barbieux.

Depuis quelque temps, Lamerant s'adonnait à la boisson, et à diverses reprises, il avait tenté de se donner la mort en se pendant.

UN JEUNE VOLEUR BRUTAL. — Joseph Vanrockeghem, âgé de 15 ans, bâcleur, demeurant rue Pierre de Roubaix, 83, qui, mercredi soir, après avoir exercé des violences légères sur Pierre Vannieuwenhuysse, 13 ans, demeurant rue du Grand Chemin, 47, avait tenté d'enlever, sa montre, a été mis à la disposition de M. le commissaire de police du 2e arrondissement.

BIZARRE AVENTURE. — Sous ce titre, nous avons relaté hier, l'histoire de cet habitant de Wattrelos, qui ayant reçu un coup de couteau, avait déposé une plainte au 5e arrondissement tout en refusant de faire connaître l'auteur de ce méfait et l'endroit où l'attentat s'était produit.

Mercredi soir, vers 8 heures et demie, Mme Flore Cattelain, épouse Losfeld, âgée de 37 ans, demeurant rue Pierre Catteau à Wattrelos, vint déclarer au commissaire de police, que son mari, — le blessé dont il est question ci-dessus, — avait reçu un coup de couteau de son beau-frère Arthur Dérick, demeurant 201, Grande-Rue.

Ce dernier malgré qu'il niât les faits reprochés a été mis en état d'arrestation.

Le blessé qui avait accompagné sa femme, avait perdu une telle quantité de sang, qu'il dût être soigné par M. le docteur Bole médecin-légiste, requis à cet effet.

SOCIETE DE GYMNASTIQUE «L'ANCIENNE». — La Société de gymnastique « l'Ancienne » participera dimanche 13 juillet prochain au concours de gymnastique d'Halluin qui a lieu sous le patronage de l'Union des Sociétés de gymnastique, armes et de tir de l'arrondissement de Lille.

Elle prendra part aux concours de course en sac, 20 ; mouvements spéciaux aux engins (adultes) ; mouvements spéciaux sans engins (pupilles) ; et au concours de ballets. Enfin plusieurs membres de la société se présenteront dans les championnats individuels de gymnastique et de jeux athlétiques.

BRADERIE DU 14 JUILLET. — A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1902, une grande braderie est organisée dans les quartiers du Coq Français et du Ravedri réunis.

Les divertissements publics et jeux divers offerts par la municipalité à l'occasion de la fête nationale seront répartis au mieux des intérêts de tous les habitants de ces quartiers c'est-à-dire dans la partie de la rue du Tilleul comprise entre l'église Saint-Jean-Baptiste et la rue de Lannoy.

Les marchands sont autorisés à s'établir sur les trottoirs de la partie de la rue du Tilleul indiquée ci-dessus.

Une quête au bénéfice des familles des deux victimes de l'accident occasionné par la foudre au hameau des Trois-Ponts, sera faite pendant la durée de la Braderie.

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. Auguste François, rue du Tilleul, 78.

Spécialité de **JUPONS**, Galeries Lilloises.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX, du 10 juillet 1902

Naissances. — Louis Baudrillard, rue Nicolas-Poussins, 3. — Ernest Polteau, rue de l'Epeule, c. Dussart Decarpenterie, 4. — Marcel Meeschaert, rue Ste-Thérèse, 11. — Yvonne Smet, rue des Fleurs, c. Desrousseaux, 35. — François Reysermans, rue des Longues-Haies, 355. — Isidore Leclercq, rue de Mouvines, c. Paul Foutier, 25. — Solange Thiébleuemont, rue de Flandre, 44. — Jules Ottevaere, rue Blanchemaille. — Louis Henneuse, id. — Jules Vandenbroucke, boulevard de Reims, 28.

Décès. — Aimée Crapez, 58 ans, ménagère, place Carriot, c. Bausarsl, 4. — Eugénie Dancoisne, 52 ans, couturière, rue de la Vigne, 36. — Adrienne Leplat, 4 ans, rue de Lannoy, cour du Blanc-Four, 3. — Raymod Glorieux, 3 mois, boulevard de Metz, c. Vienne, 9. — Barbe Vervaecke, 74 ans, ménagère, rue Darbo, c. Demerck, 5. — Orélia Nutte, 33 ans, ménagère, Grande-Rue, 187. — Marie Dedryver, 3 jours, rue de Lanney, 59. — Ivon Vanmaele, 59 ans, journalier, rue Blanchemaille.

TOURCOING

CONSEIL DE PRUD'HOMMES. — Il a été procédé, hier jeudi, à cinq heures et demie du soir, dans une des salles de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Emile Lecomte, adjoint au maire, en présence des membres du conseil de Prud'hommes, à l'installation dans les fonctions de président et de vice-président de MM. Edouard Six-Scrive et Philippe Bodin.

CAISSE D'EPARGNE. — A l'occasion de la fête nationale, la caisse d'épargne sera fermée lundi prochain 14 juillet.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 10 juillet

Naissances. — Huytentruite Andréa, rue du Dahomey, 102. — Deschamps Edouard, rue du Jura, 22. — Prouvost César, rue Achille-Testelin, 160. — Vanderbiest Rachel, rue de Metz. — Liétaer Paul, rue de la Potente, 10. — Frappé Stanislas, rue du Virolois, 168. — Caron Maurice, rue de Lille, 21. — Nollet Charles, rue d'Anzin, 4. — Montagne Jean, rue Cheveul, 33.

Décès. — Storms Albert, 3 jours, rue de la Bourgogne. — Catoire Achille, rue de la Cloche, 51.

CROIX

DOUBLE TENTATIVE DE VOL. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans une baraque servant de remise, située rue Baudin, dans le but d'enlever une baladeuse qui s'y trouve d'ordinaire. Ils ont été sans doute dérangés dans leur opération car ils sont partis sans rien emporter.

Ils se sont dirigés alors vers la maison de M. Camille Quinchon, à l'angle des rues Hoche et de la Mackellerie. Par le soupirail, ils ont pénétré dans la cave où ils avaient préparé un paquet renfermant un tuyau de plomb d'une longueur de 8 mètres. Mais, dérangés encore une fois, ils ont dû se sauver en abandonnant leur butin.

LE NORD

LILLE

DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

On nous affirme qu'à la suite d'une décision du Conseil d'administration, sur le service des halles et marchés, M. Leleu, adjoint, aurait prié le maire par lettre de le relever de sa délégation.

Ce bruit nous est parvenu trop tard pour que nous puissions le contrôler. Nous ne l'enregistrons donc que sous les plus expresses réserves.

LES CONSOLATIONS DE M. E. VAILLANT

Le shah de Perse est arrivé à Ostende mercredi soir, à sept heures, accompagné d'une suite exotique nombreuse.

Il a été reçu par le général Djewah-Khan, ministre de Perse, à Bruxelles, le bourgmestre Piéters et M. le sous-shah Vaillant (Eugène).

En frontant son nez contre celui du sympathique et sémillant vice-consul de Perse, à Lille, le shah s'est exprimé ainsi, en charabia persan, — lequel n'a aucun mystère pour l'honorable droguiste de la place de Béthune : — « Je vous félicite, vice-consul Vaillant, de votre abnégation ! En vous retirant devant M. Bonte, dans l'élection de la deuxième circonscription de Lille, vous avez hautement manifesté vos sentiments contre le hideux internationalisme. Par ma bouche auguste la Perse tout entière vous enlève le « vice ».

Voilà donc M. Vaillant « consul » !

La musique d'Ostende a alors joué l'hymne persan, vous savez ce hymne sculptural ; ainsi que le nouveau consul avait droit d'entrée dans l'internationalisme des riches, du moment qu'il était l'ennemi de celui des pauvres !

Encore un chapitre pour la Comédie humaine !...

LE CAS DE M. DELACHERIE

On sait le rôle joué par M. Delacherie dans l'affaire Humbert-Crawford et les conséquences plutôt désagréables que ce rôle qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, a eues pour lui.

Enfin mis en liberté provisoire, M. Delacherie s'est empressé de manifester une rancune amère contre l'autorité judiciaire. Sa lettre au ministre de la justice, en date du 28 juin dernier, témoigne de l'état de son caractère.

Mais si l'on a plus d'un quart d'heure pour maudire les magistrats, surtout quand on se proclame innocent, il ne faut pas excéder les bornes et s'imaginer, par exemple, qu'on peut emplir la presse et abasourdir l'opinion de ses doléances.

Or, c'est précisément dans ce détestable travers que tombe M. Delacherie...

Il vient d'adresser une seconde lettre au ministre de la justice dans laquelle il met brutalement en cause M le chef de la sûreté lilloise.

Nous ne retiendrons pas ce document. Mais si nous avions un conseil à donner à M. Delacherie ce serait celui de ne pas insister sur son cas, car, ce cas, même reconnu légal, n'est pas de ceux qui portent un homme au Capitole.

Glissons...

LES COURSES DE TAUREAUX. — Des affiches apposées en ville annoncent pour le dimanche, 13 juillet, une grande conférence publique de protestation contre les courses de taureaux.

Cette conférence aura lieu à 8 heures et demie, du Marché, 8 ; MM. le docteur Maréchal, médecin à Paris, membre de la Société protectrice des animaux, et Barbey, avocat à la Cour d'appel de Paris, y prendront la parole.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

BLESSE A LA POITRINE.— Un jeune ajusteur, Joseph de Hoorne, demeurant rue Menton, 1, cour Leroux, travaillant chez MM. Walker et Cie, mécaniciens, 19, boulevard Montebello, était occupé auprès d'un tour à polir une pièce, lorsque la lime s'échappant de sa main, le blessa assez grièvement à la poitrine et au petit doigt de la main droite.

M. le docteur Coppens lui a prodigué ses soins et de Hoorne a été reconduit à son domicile.

CHUTE DE DEUX METRES. — En travaillant 13, rue de la Halle, pour le compte de son patron, M. Edouard Rochart, 14, rue de l'Hôpital-Militaire, un ouvrier peintre, Jules Cardon, est tombé du haut d'une échelle double, se faisant dans sa chute une entorse au pied gauche.

Cardon a reçu les soins de M. le docteur Lambin, et a ensuite été transporté à son domicile, 63, rue des Postes.

EN DESCENDANT DE VOITURE. — Un employé de la coopérative « l'Union de Lille », 147, rue d'Arras, Gustave Buyens, boulanger, est tombé si malheureusement en voulant descendre de voiture, qu'il s'est foulé le pied gauche.

Buyens a reçu les soins du docteur Guermonprez et a été reconduit à son domicile en voiture.

TOMBE DANS UN ESCALIER. — Un teinturier, Victor Vilette, demeurant, rue de Bésigny, à Sequedin, montait l'escalier de son patron, M. Paul Montpellier, teinturier, 48, quai de l'Ouest, lorsqu'il fit un faux-pas et roula dans l'escalier, se faisant d'assez sérieuses contusions à la jambe droite.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Foucaut, de Lomme, le blessé a été reconduit à son domicile.

DOIGTS BROYES. — Un accident assez grave a eu lieu, hier soir, vers cinq heures, chez M. Mamet, tisseur, 43, quai de l'Ouest. Un jeune ouvrier de 16 ans, Louis Semaque, a eu deux doigts de la main droite pris entre le volant et le galet du métier à tisser.

M. le docteur Foucaut, appelé, a prodigué ses soins au jeune Semaque, que ses camarades ont ensuite reconduit chez lui.

BACCALAUREATS. — Ont été admis définitivement :

Classique 1re partie. — MM. Cadet, Coppin (assez bien), Courmont (assez bien), Barrois (assez bien), Bergeron, Bida, Boutry Pierre, Caillet, Collignon (assez bien).

Classique 2e partie. — MM. Delsart, Doutre, Noblecourt, Allard, Bayart (assez bien), Bayart Auguste, Bodhain, Bouchez, Boudaillez, Brabant, Denoyelle, Paul Deplanter (assez bien), Ficheroulle (assez bien), Gallimart (assez bien), d'Arras (assez bien) Basimau, Becki, Bréchon, Breucq, Carret, Chesnel, Chieux, Cloart, Courouble, Couteaux, Damiens, Dartevelle, Debaene, Debay.

Moderne 1re partie. — MM. Baras, Capet, Capron, Delamarre (assez bien), Depretz, Dauly, Delanoy (assez bien), Delplace, Denis (assez bien), Desbordes, Desmarchelier, Desrousseaux, Alba Baisen (assez bien), Bouilinguez (assez bien. Brillon (assez bien), Capton, Constant, Desse (assez bien).

CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS. — Les élections pour le Conseil de l'Ordre des avocats du barreau de Lille ont eu lieu hier.

En voici le résultat :

Me Ovigneur a été élu bâtonnier ;

Mes Théry, Vanlaer, Selosse, Dolez, Guichard, Roche, Fauchille, Camus, ont été élus membres du Conseil.

VITRINE DEFONCEE. — Un camion, chargé de cuisses, passait, mercredi soir, rue de Paris. En face le numéro 96, une caisse, par suite d'un heurt violent, tomba et défonça la vitrine du magasin sis au rez-de-chaussée de l'immeuble portant ce numéro.

Les dégâts sont assez importants.

La voiture était conduite par M. Delmarre, domestique chez M. Duhamel, commerçant, rue Léon Gambetta.

CHEVAL EMBALLE. — Un cheval, attelé à une voiture appartenant à M. Badoux, rue d'Arras, s'est emballé en passant, mercredi soir, rue Léon Gambetta. M. Guillain, cabaretier au numéro 271 de cette rue, se trouvant, à ce moment, devant sa porte, sauta à la bride du cheval et prit le maîtriser.

M. Guillain a été blessé à la main droite et aux jambes.

SUR LES MARCHES. — A la halle d'inspection, 10 kilos de poissons divers, 15 kilos de viande de porc, 100 kilos de viande de bœuf, 30 kilos de tomates et 25 kilos de tripes ont été saisis, hier.

Sur le marché de la Nouvelle-Aventure, 70 kilos de bœuf et de veau ont été saisis.

ABUS DE CONFIANCE. — Sur la plainte de M. Caudillier, demeurant à Dijon, rue d'Isly, 37, M. le commissaire de police du 2e arrondissement a fait procéder, hier, à l'arrestation d'un marchand d'oeufs et de volailles, Achille Leignel, âgé de 49 ans.

Celui-ci, qui est inculpé d'abus de confiance, a été arrêté à son domicile, 42, rue de Jemmapes, et déféré au parquet.

IL Y A DU NOUVEAU AUX GALERIES LILLOISES !

Par suite de combinaisons avec la SOCIETE FRANÇAISE DES NOUVELLES GALERIES (Société anonyme au capital de 35 MILLIONS entièrement versés), siège social : 66, rue des Archives, Paris,

Il a été décidé :

1° AGRANDISSEMENTS :

Les GALERIES LILLOISES, 45-47-49, rue Nationale, Lille, QUI FONT PARTIE DE LADITE SOCIETÉ, et dont le succès va croissant, seront bientôt considérablement agrandies pour l'adjonction de nouveaux rayons.

2° SUPPRESSION DU PAPIER VERT :

A l'avenir, les paquets, sacs à modes, boîtes à confections, emportés par les clients, seront toujours faits en papiers quelconques et variés.

3° LIVRAISON DES MARCHANDISES :

A la demande d'un certain nombre de clients, à l'avenir les livraisons seront toujours faites avec des VOITURES SANS ENSEIGNE et des garçons sans livrée des Galeries Lilloises.

4° DIMINUTION DES PRIX :

Comme conséquence des combinaisons dont il est question ci-dessus, les prix de revient se trouvant sensiblement diminués, les prix de vente de la plupart des marchandises SERONT CONSCIENCIEUSEMENT BAISSES.

LA CLIENTELE APPRECIERA L'IMPORTANCE DE CES REFORMES.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

L'assassinat d'Armentières

L'AUTOPSIE DE LA VICTIME

M. Castiaux, médecin légiste, assisté de M. le docteur Chocquet, d'Armentières, a procédé, jeudi matin, à l'autopsie de la victime du drame de la place Chanzy.

Il a constaté cinq ou six fractures de la boîte crânienne, à la nuque et au sommet de la tête : le temporal droit et le frontal ont été particulièrement atteints ; les os du nez étaient brisés ; la figure, le cou et différentes parties du corps portaient des traces de coups d'ongles, ce qui indique que la victime a dû lutter assez longtemps contre son assassin.

L'hémorragie abondante a hâté la mort que les multiples fractures du crâne rendaient inévitable.

L'inhumation aura lieu aujourd'hui vendredi, à sept heures du matin.

POUR VOUS DESALTERER

immédiatement et agréablement

PRENEZ UN VERRE DE

Banyuls-Trilles à l'eau

Cet incomparable tonifiant, soigneusement préparé avec du vieux vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA, est unanimement recommandé par le Corps médical.

C'est l'apéritif d'été par excellence

LE GOUTER C'EST L'ADOPTER

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Exiger l'étiquette sur la bouteille

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 11 JUILLET : N° 433.654

Un costume d'enfant d'une valeur de 35 fr. de la Maison Dewachter Frères, 8, rue Faidherbe, Lille

PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les Nos :

159.614	319.821
218.744	338.174
277.762	423.559
280.821	560.543
301.565	565.061

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire connaître avant le 20 juillet 1902.

LES GAGNANTS. — Le lot du 7 Juillet, UNE PAIRE DE DRAPS des Galeries Lilloises, a été gagné par le N° 476.741, appartenant à M. H. Dumont, 4 Maubeuge.

TRIBUNAUX

Trois infractions à la loi sur les associations

devant le

Tribunal correctionnel de Lille

Le tribunal correctionnel de Lille a eu à s'occuper, hier, de trois infractions à la loi du 1er juillet 1901 sur les Associations. Ces infractions sont relevées à la charge de M. Rollin, de la congrégation des jésuites, de M. Mayet, de la congrégation dite de Saint-Vincent-de-Paul, et de Mlle Desroches, de la congrégation dite des Sœurs Assomptionnistes.

M. Sée présidait les débats, ayant, comme assesseurs « mêlent leurs robes à celles de quelques curés et de quelques moines (ils ne sont donc pas tous partis ?), et à celles de nombreux avocats cléricaux. Tout ce monde a l'air de se lamenter à la vue du martyre (!) enduré par deux des prévenus, la troisième, Mlle Desroches, faisant défaut. On manifeste même un peu et d'une façon si inconvenante, pendant que requiert M. le procureur de la République, que celui-ci est obligé de s'en plaindre à plusieurs reprises. La manifestation est d'autant plus inconvenante — haussements d'épaules, exclamations, rires moqueurs, signes de dénégation — qu'elle part du groupe des avocats.

L'AFFAIRE ROLLIN

La première affaire appelée est celle de M. Rollin.

Un seul témoin est cité, M. Emile Humbert, commissaire spécial à Toulouse. Il a appris, le 9 février dernier, par la *Semaine catholique de Toulouse*, que la « station de carême » serait prêchée à la cathédrale par M. l'abbé Rollin. Il a appris que cet « abbé » appartenait à la congrégation des jésuites et avait son domicile à Lille, rue du Marais. Il l'a entendu prêcher et a fait son rapport à M. le procureur de la République.

Interrogé, M. Rollin déclare qu'il est toujours jésuite, malgré que les jésuites se soient dispersés, qu'il n'est pas sécularisé et avoue le fait d'avoir prêché le carême à Toulouse.

Dans un long, vigoureux et documenté réquisitoire au point de vue juridique, M. Tainturier établit la prévention. Après la loi du 1er juillet 1901, enjoignant aux associations non en règle avec elle de se dissoudre, les jésuites se sont contentés de se disperser.

M. Rollin n'est pas en règle avec le décret de messidor an XII, qui l'obligeait à se faire séculariser ; il a contrevenu à la loi du 1er juillet 1901.

« La loi française, dit M. le procureur de la République, oblige tous les citoyens et les habitants de son territoire, quels que soient leur état, leur caractère et leur situation. »

M. Rollin doit être condamné.

Me Théry, l'avocat clérical, qui présente la défense de M. Rollin, trouve que son client est en règle avec le droit canonique et cela doit suffire ! Les prêtres ne comprennent pas de la même façon que la loi ce que veut dire *séculariser*, mais c'est eux qui ont raison. Quant aux vœux, il n'appartient qu'à « Dieu » ou à son représentant de les délier. Même « le Hyacinthe est encore religieux », dit le défenseur, qui se lance à fond de train dans une critique acerbe des lois de la République. Le président est obligé de l'arrêter.

M. Tainturier réplique. Il ne connaît pas le droit canonique et n'a pas à le connaître ; c'est la loi française qu'il est chargé de faire respecter. Le décret de messidor an XII n'a pas été abrogé comme a essayé de le dire la défense. Ce n'est, du reste, pas pour une contravention à ce décret, mais pour une infraction à la loi du 1er juillet que M. Rollin est poursuivi. Il y a une distinction à établir, et qu'a établie Tréloing, et qu'a établie le législateur, entre l'association et la congrégation qui ne se mêle pas à la vie civile. M. Rollin est toujours jésuite, et c'est comme jésuite qu'il a prêché à Toulouse : il n'est pas prêtre, puisque, de son propre aveu, le pape seul pourrait le relever de ses vœux. Les jésuites se sont dispersés en apparence, mais ne se sont pas dissous.

Me Théry, avant que le président ne renvoie à huitaine le prononcé du jugement, veut bien dire au tribunal que, dans la thèse qu'il a soutenue, il est d'accord avec tous les avocats cléricaux de Lille et qu'il cite. Comme inutilité, c'est parfait ; comme argument, c'est plutôt mauvais.

L'AFFAIRE MAYET

Le second prévenu, M. Maurice Mayet, dirige un patronage, 23, rue Saint-Sauveur. Il le dirigeait avant la loi du 1er juillet 1901, concurremment avec deux autres religieux de la même congrégation, et qui se sont... dispersés (?).

Celui-ci s'est fait séculariser. C'est donc nécessaire pour les congréganistes de St-Vincent-de-Paul, alors que ça ne l'est pas pour les jésuites ? Mais il s'est fait séculariser dans le diocèse de Cambrai, alors qu'il aurait dû le faire à Paris, son diocèse d'origine.

C'est ce que fait remarquer, après M. le président, M. le procureur de la République. Il est en contravention avec le décret de messidor, an XII. M. Mayet continue à faire ce qu'il faisait avant la loi du 1er juillet 1901.

Il est vrai qu'il va dire qu'il est chapelain, mais il est en même temps directeur de patronage. Il doit être frappé.

Me Théry, qui également défend ce prévenu, dit que le patronage de la rue Saint-Sauveur appartient à une société civile, fondée en 1864, pour l'exploitation de patronages destinés à la moralisation et à l'instruction de la classe ouvrière ! M. Mayet en est directeur parce qu'ancien membre de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul et c'est le droit de la société civile.

M. Mayet est en règle avec le droit canonique. La société dont il était membre a été dissoute par son directeur général le 27 août 1901. De sorte que M. Mayet n'est plus congréganiste tout en l'étant, puisqu'il n'a pas été relevé de ses vœux.

M. Mayet a été sécularisé à Paris, son diocèse d'origine ; mais l'archevêque de Paris lui a donné des « lettres testimoniales », avec lesquelles il s'est présenté devant l'archevêque de Cambrai qui, au moyen d'autres lettres, l'a nommé chapelain du patronage de la rue Saint-Sauveur, Me Théry lit ces « lettres » écrites en un style baroque et grotesque.

Du moment que des archevêques ont donné ce congé ou fait cette nomination, la loi française n'a rien à y voir.

M. Tainturier, dans une courte réplique, montre l'inanité de cette prétention. Il s'élève avec énergie contre l'attitude du prévenu à l'instruction, qui a refusé de donner les renseignements qu'on lui demandait, notamment sur sa sécularisation. Il a fallu s'adresser à Paris par commission rogatoire.

L'archevêque de Paris n'a pas répondu à cette question. A Cambrai même silence. Et maintenant on produit des pièces. Mais à Cambrai, on a su que M. Mayet n'avait pas été nommé chapelain mais aumônier.

Chaque fois qu'on poursuit des ecclésiastiques, c'est la même attitude.

Me Théry se fait encore rappeler par le président au respect qu'il doit aux lois françaises et dit que chaque fois que des affaires de ce genre lui seront confiées il agira de même.

Les lois ne sont évidemment pas faites pour ces gens-là ! Ce qui est apparu de plus clair dans tous les débats, c'est que le clergé catolique, tant régulier que séculier, forme dans la République un état qui n'entend être gouverné que par le pape et n'avoir d'autre droit que le droit canonique.

Le prononcé du jugement de cette deuxième affaire est également remis à huitaine.

L'AFFAIRE DESROCHES

Me Desmazières, qui devait prendre la parole pour Mlle Desroches, sœur assomptionniste, se fait excuser. Mais la prévenue, n'est pas là. M. le procureur de la République fait remarquer que devant le tribunal correctionnel les prévenus doivent se présenter en personne et le tribunal donne défaut contre Mlle Desroches.

M. Roussenac, commissaire de police, cité par le ministère public, fait sa déposition. Il s'est rendu en décembre dernier 284, rue Gambetta, au couvent des Assomptionnistes. La sœur supérieure s'est refusée à lui répondre et à donner son état-civil.

M. Roussenac a constaté qu'elle avait avec elle six religieuses dont il n'a pu également obtenir l'état-civil.

M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires, est appelé comme deuxième témoin. Lors d'une première visite, la supérieure lui donna son état-civil, mais refusa de donner celui de ses religieuses ; celles-ci ne voulaient, dit-elle, que le donner au juge d'instruction.

En mars 1902, M. Broigne fit au couvent une perquisition infructueuse à l'effet de découvrir l'état-civil des sœurs.

Le 10 juin, il se rendit de nouveau au couvent. Il pria la supérieure d'envoyer ses sœurs, deux par deux, à M. le juge d'instruction. Il lui fut répondu qu'elles ne s'y rendraient que sur des convocations régulières ; mais il ne put obtenir l'état-civil d'aucune d'elles.

Qu'on juge par là, si moines et religieuses sont décidés à obéir aux lois devant lesquelles doivent s'incliner ou s'inclinent forcément les vulgaires contribuables !

A huitaine également le prononcé du jugement.

Tribunal de simple police de Tourcoing

Audience du 10 juillet 1902

La séance s'est ouverte à 9 heures 10, sous la présidence de M. Brocquard, juge de paix, assisté de M. Vilain, commissaire central, faisant fonctions de ministère public.

Cent cinq affaires figuraient au rôle.

Infractions à la loi sur le travail. — Le tribunal a condamné en cinq amendes de 5 francs chacune MM. Emile et Maurice Lesaffre, distillateurs à Marcq-en-Barœul, pour avoir, le 3 mai dernier, enfreint la loi du 2 novembre 1892 sur le travail dans les établissements industriels.

Le tribunal a fait ensuite une généreuse distribution de condamnations à l'amende, à la prison et à des jours de travail, pour violences, ivresse, tapage injurieux, etc.

L'audience a pris fin à 12 heures 35.

COTON HYDROPHILE : Envoyez 6 timbres de 0,15, recevrez franco paquet de 250 gr. environ, qualité garantie (Galeries Lilloises, 45, rue Nationale, Lille.).

Courrier Orphéonique

LES CONCOURS

DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE

Voici les résultats du concours d'hier : Basson. — professeur : M. Brisy. — 1er prix, Fleurquin Octave ; rappel de 2e prix, M. Dunot Georges.

Flûte. — Professeur intérimaire : M. Mincke. — 1er prix, M. Gustave Butez ; 2e prix, M. Auguste Paul.

Hautbois. — Professeur intérimaire : M. Brisy. — 2e prix, M. Herbaut Maurice ; 1er accessit, Stien Louis et Apchain Georges.

Clarinette. — Professeur : M. Hiver. — 1er prix, M. Laude Marcel ; 2es prix, MM. Hoogstoel Léon et Branchart Albert ; 1er accessit, M. Cornet Fernand.

Saxophone. — Professeur : M. Lecuy. — Rappel du 2e prix, M. Guelton Raoul ; 1er accessit, M. Defrennes Emile ; 2es accessits, MM. Hennebert Jules et Dutilleul Alexandre.

Cor. — Professeur : M. Gabelles. — 1ers prix, MM. Defer Jules et Deswarte Henri ; 1er accessit, Lorand Henri.

Trombone. — Professeur : M. Masuret. — 1er prix à l'unanimité, M. Hennebelle Paul ; 2e prix, M. Espiau Jules ; 1er accessit, M. Juste Victor ; 2e accessit, M. Cobou Emile.

Cornet à piston. — Professeur : M. Bourelle. — 1er prix à l'unanimité, Lemaire Roméo ; 1er prix, Defer Arthur ; 1er accessit, Duprez Edmond ; 2e accessit, Boutry Louis.

Trompette à pistons. — 1ers prix, MM. Lemaire Roméo et Defer Arthur ; 2e prix, M. Urbain Arthur ; 2es accessits, MM. Duprez Edmond et Boutry Louis.

Nous rappelons que les bons de « l'Epargne du Travail » sont reçus aux Galeries Lilloises et qu'on y vend de tout.

CHEMIN DE FER DU NORD

FETE NATIONALE

A l'occasion de la *Fête Nationale* toutes les gares stations et haltes distribueront, à destination de Paris et de Lille :

1. Des billets d'aller et retour de 2e et de 3e classes, valables pendant une journée le lundi 14 juillet avec réduction variant de 20 à 72 % sur le tarif ordinaire.

Ainsi par exemple les prix sont :

A 50 kilomètres, 2e classe, de 4 fr. 55 ; 3e classe, 2 fr. 95 ; à 100 kilomètres, 6 fr. 40 et 4 fr. 20 ; à 150 kilomètres, 7 fr. 95 et 5 fr. 20 ; à 200 kilomètres, 9 fr. 45 et 6 fr. 15 ; à 250 kilomètres, 10 fr. 95 et 7 fr. 15 ; à 300 kilomètres, 12 fr. 50 et 8 fr. 20.

Les familles profitent en outre sur ces prix de nouvelles réductions allant de 5 à 25 % selon que la famille est accompagnée de 2 à 5 personnes et au-delà.

2. Des billets d'aller et retour de 2e et 3e classes valables 5 jours pendant la période du 10 au 16 juillet avec réduction de 20 à 57 %.

Ces prix sont :

A 50 kilomètres, 2e classe, de 4 fr. 90 ; 3e classe, 3 fr. 20 ; à 100 kilomètres, 8 fr. 40 et 5 fr. 50 ; à 150 kilomètres, 11 fr. 50 et 7 fr. 50 ; à 200 kilomètres, 14 fr. 35 et 9 fr. 35 ; à 250 kilomètres, 17 fr. et 11 fr. 10 ; à 300 kilomètres, 19 fr. 30 et 12 fr. 55.

Voyages aux stations balnéaires

1. Les billets d'excursion valables pendant une seule journée en 2e et 3e classes avec réduction de 20 à 72 pour cent seront mis à la disposition des voyageurs pour être utilisés le lundi 14 juillet dans les trains spéciaux ou dans les trains ordinaires spécialement désignés.

2. Des billets spéciaux d'aller et retour individuels et de famille de 2e et 3e classes, présentant des réductions de 20 à 65 pour cent, seront mis en distribution à destination des stations balnéaires.

Ces billets seront valables 2 jours, les dimanche 13 et lundi 14 juillet, et pourront être utilisés dans les trains de plaisir ou dans les trains du service ordinaire (à l'exclusion des directs, des express et des rapides).

Enfin, des trains spéciaux à marche rapide seront organisés suivant les besoins du service.

Savon Paris-Ménage pour linge et laines

LA TEMPERATURE

AUJOURD'HUI VENDREDI 11 JUILLET 1902 (23 messidor an 10 de la République), 192e jour de l'année, 6e jour de la lune.

Lever du soleil à 4 h. 10 ; coucher à 8 h.

Lever de la lune à midi ; coucher, à 10 h. 55 soir.

Aujourd'hui, la durée du jour est en décroissance de deux minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 10 juillet :

Baromètre à 9 heures du matin : 754mm8.

Baisse depuis la veille : 7mm1.

Températures extrêmes depuis 24 heures : Minima, + 12°5 aujourd'hui à 4 heures du matin ; maxima, + 28°7 hier à 2 heures du soir.

Température de l'air : + 18°8.

Etat du ciel : Nuageux.

Direction du vent : Sud-Ouest.

Pluie tombée depuis 24 heures : 2mm.

Etat hygrométrique : 75.

Temps probable pour vendredi : Ciel nuageux, temps chaud, orages ou pluies orageuses.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

LE VÉLO

A VALENCIENNES

Dimanche 13 juillet, à trois heures, au Vélodrome Dampierre, courses régionales et internationales organisées par le *Vélo-Sport Valenciennois* :

Première course, locale (2.000 m.). — Prix : 15 fr., 10 fr., 5 fr. — 2e régionale (séries de 1.000 m., finale 2.000 m.) : Prix, 40 fr., 25 fr., 15 fr. — 3e internationale (séries de 1.000 m., demi-finale et finale 2.000 m.) : Prix, 100 fr., 60 fr., 40 fr., 25 fr. — 4e amateurs (séries de 1.000 m., finale 2000 m.) : Prix, objet d'art, médailles argent et bronze. — 5e internationale tandems, (séries de 1.000 m., finale 2.000 m.) : Prix, 100 fr., 50 fr., 30 fr., 20 fr. — 6e, primes à kilom. pour les non-class